



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 21 octobre 2015

CM 4176/15

CULT

### COMMUNICATION

#### CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

Correspondant: magda.maher@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7552 / 8582

---

Objet: COMITE DES AFFAIRES CULTURELLES

---

Date: 29 octobre 2015

Heure: 10:00

Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS  
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Informations communiquées par la Présidence
3. Informations communiquées par la Commission
4. Projet de conclusions du Conseil sur la culture dans les relations extérieures de l'UE en mettant l'accent sur la coopération au développement
  - Continuation de l'examen du texte
  - = Doc. 12962/15 CULT 54 RELEX 808 DEVGEN 185 (document à circuler)

5. Projet de Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, modifiant le programme de travail en faveur de la culture (2015-2018), en ce qui concerne la priorité sur le dialogue interculturel
  - Présentation par la Présidence et premier échange de vues
  - = Doc. 13194/15 CULT 59 RELEX 839 (document à circuler)
  
6. Préparation du débat d'orientation lors du Conseil EJCS de novembre sur la destruction du patrimoine culturel et le trafic illicite d'objets culturels
  - Présentation par la Commission sur les activités en cours
  - Présentation d'un document de discussion de la Présidence
  - = Doc. 13241/15 CULT 60 RELEX 844 UD 203 (document à circuler)
  
7. Capitale européenne de la culture: désignation par le Conseil de deux experts du jury de sélection et du jury de suivi et de conseil pour la période 2016-2018
  - Examen des candidatures des experts recommandés
  
8. Label du patrimoine européen: nomination par le Conseil de quatre membres du jury européen pour la période 2016-2018
  - Tirage au sort de quatre membres du jury
  
9. Divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur l'Extranet. Les documents produits juste avant la réunion seront disponibles en nombre limité dans la salle de réunion. Les commis de salles fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.